

ABONNEMENTS

Ordinaire : 10 F

De soutien : à partir de 15 F

2 365-76 RENNES

« Le Peuple breton » - BP 103

Aujourd'hui, être libre
c'est être informé

LE PEUPLE BRETON

ORGANE DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

RECENSEMENT 2 cantons sur 3 ont vu leur population baisser

L'I.N.S.E.E. vient de publier les premiers résultats du recensement de mars 1968 ; malgré le caractère partiel et provisoire de ces données, il est possible d'en dégager d'ores et déjà certains enseignements (cf. le tableau et la carte ci-dessous).

• La population bretonne a augmenté de près de 130 000 habitants durant les six dernières années ; notons que pour la première fois depuis un siècle, la population des Côtes-du-Nord est en accroissement. L'augmentation de population est due pour près de la moitié au seul département de la Loire-Atlantique : accroissement moyen annuel de 21 500 habitants pour l'ensemble de la Bretagne, de moins de 12 000 si l'on considère la seule « région de programme ».

• Mais le taux d'accroissement demeure inférieur au taux moyen français (7,1 %) : 4 % avec la Loire-Atlantique, 3 % pour la « région économique ». La Bretagne se classe ici au niveau du Limousin (+ 0,3 %), du Poitou-Charentes (+ 2,1 %), de l'Auvergne (+ 3,0 %), tandis que le mouvement de concentration de la population française dans certaines régions ne cesse de s'amplifier : Région parisienne (+ 9,1 % soit 770 000 habitants en plus), Provence - Côte d'Azur (+ 17 %), Rhône - Alpes (+ 10,3 %).

En définitive, la Bretagne voit donc sa population augmenter en chiffres absolus, mais sa place relative ne cesse de se dégrader. Seule la Loire-Atlantique s'accroît au même rythme que la moyenne française.

• On ne connaît pas encore les mouvements externes, les échanges de la Bretagne avec l'extérieur. Certes, le solde migratoire semble avoir nettement diminué (- 2 200 par an en moyenne de 1962 à 1968, contre - 8 400 entre 1954 et 1962, pour les quatre départements), mais cette amélioration du bilan migratoire est-elle due à une

LA REVANCHE DU PATRONAT

Les licenciements de délégués syndicaux ayant pris une part active aux « événements » de mai-juin se poursuivent : un délégué licencié à l'entreprise Noël, de Vitry ; deux syndicalistes licenciés à Rennes, l'un chez Edet, le second aux établissements Guérin (installation de magasins, 140 ouvriers). Dans les deux cas, le licenciement du délégué a déclenché un débrayage de solidarité de la part de l'ensemble du per-

" RÉGION " - UNIVERSITÉ

LE « NATIONAL-GAULLISME » A L'ŒUVRE

Voir Edito page 2

Voir page 3

	POPULATION (sans doubles comptes)		VARIATION 1962-1968	
	1962	1968	Nombre	%
Côtes-du-Nord ..	501 923	506 102	+ 4 179	+ 0,8
Finistère	749 558	768 929	+ 19 371	+ 2,6
Ille-et-Vilaine ..	614 268	652 722	+ 38 454	+ 6,3
Morbihan	530 833	540 474	+ 9 641	+ 1,8
Total « région de programme »	2 396 582	2 468 227	+ 71 645	+ 3,0
Loire-Atlantique	803 372	860 836	+ 57 464	+ 7,1
Bretagne	3 199 954	3 329 063	+ 129 109	+ 4,0

moins sortie de jeunes hors de Bretagne ou, au contraire, à une plus importante rentrée de retraités ?, ce qui n'a évidemment pas du tout la même signification économique.

• En fait, cette amélioration (quantitative) ne peut qu'être essentiellement liée à un plus ample mouvement de retour de personnes âgées ; en effet il ne faut pas oublier que la population active, seul élément démographique déterminant du niveau d'activité économique, est en constante diminution : 1,3 million d'actifs en 1901, 1,2 million en 1946, 990 000 en 1962 ; le V^e plan réajusté prévoyait 968 000 pour 1970, en fait on semble être actuellement plus proche de 950 000 actifs. Ceci entraîne une charge par actif de plus en plus importante : on comptait 118 inactifs pour 100 actifs en 1954, 140 en 1962 ; combien en 1968 ? entre 155 et 160 !

Ces quelques observations montrent qu'il faut se garder de tirer des conclusions trop hâtives d'un examen superficiel de l'évolution de la population bretonne. Comme le fait par exemple la délégation à l'Aménagement du Territoire, qui feint de trouver dans ces chiffres, l'indication d'un redressement de la situation économique en Bretagne ! « Le Peuple Breton » consacrera une étude plus détaillée à cet aspect du problème breton lorsque l'on pourra disposer de données plus précises, concernant en particulier la structure par âge de la population, l'évolution du taux d'activité, etc...

C. CANEVET.

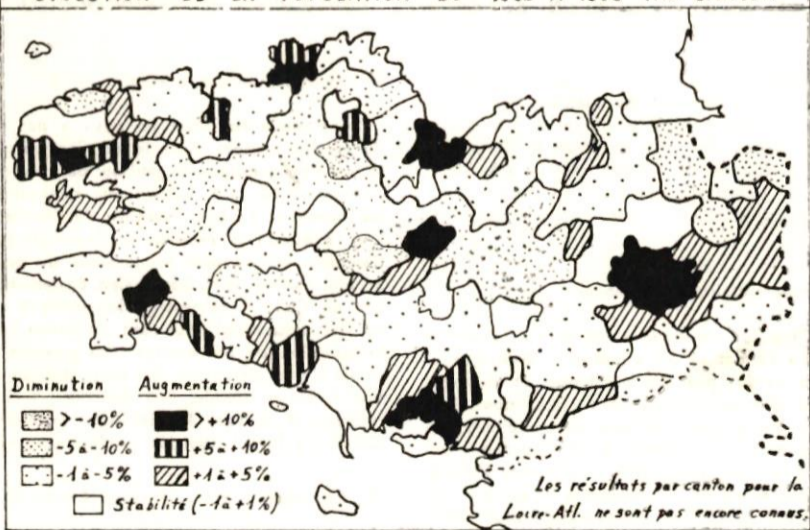
sonnel des deux entreprises ; en outre, l'Inspection du Travail s'est opposée aux deux licenciements, les motifs invoqués n'étant pas recevables : conduite désinvolte et insolente, incompatibilité des fonctions de chef d'équipe et de délégué syndical, absences sans autorisation, etc...

Plusieurs licenciements également à Redon : un délégué syndical (dessinateur) à l'entreprise Rocher ; plusieurs « filles de salle » et une infirmière à la clinique Touboulic, ceci afin d'en recruter de plus jeunes payées moins cher. Chez Dubois (vêtements), menaces de licenciements collectifs d'une partie du personnel féminin, sous prétexte de baisse dans le rendement.

Enfin à Langon, dans l'entreprise Roux (meubles de cuisine), un militant qui essayait d'implanter une section syndicale a également été licencié ; cette entreprise a déjà eu droit à plusieurs amendes de la part de l'Inspection du Travail pour violation du droit au travail. (Rappelons que lorsqu'un patron se voit dresser procès-verbal pour licenciement abusif, il n'est jamais tenu à

(suite page 6)

EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1962 A 1968 PAR CANTON



• Ces chiffres globaux dissimulent les mouvements internes qui affectent la population bretonne et qui ont une importance capitale. On assiste en effet à l'accélération de deux mouvements contraires (dépopulation de la plus grande partie de la Bretagne intérieure - urbanisation qui n'est souvent

qu'un stade transitoire vers l'émigration) qui ne s'annulent que dans les additions statistiques pour donner l'illusion de la stabilité ou d'un très léger accroissement de population. Dans le cadre des quatre départements, on relève 113 cantons en baisse de population pour 57 en hausse.

SECOMA

73 bis, rue de la Tour d'Auvergne - 29-S ERGUE-ARMEL - Quimper - Tél. 21.03

CAISSES ENREGISTREUSES SWEDA

SIEGES FANTASIA
MACHINES A ECRIRE ROYAL

CALCULATRICE MONROE

BUREAUX - CLASSEURS
BOIS - METAL

Agent service : DYMO

Réparations - Recharges

Edito

D EPUIS le mois de juin, nous avons évoqué — soit dans nos éditoriaux (n° 56 et 57), soit dans d'autres articles (n° 57) — les projets de réforme régionale du gaullisme.

Il est bon à nouveau de faire le point. La conférence de presse du général De Gaulle, les déclarations de MM. Marcellin et Jeanneney, la consultation ouverte par le gouvernement sont autant de faits qui donnent un éclairage nouveau aux problèmes soulevés par cette « réforme régionale ».

● **Premier point :** Dans les milieux gouvernementaux, on n'est pas à une contradiction près. Ainsi dans sa conférence de presse, De Gaulle parlait du « caractère ethnique » de la région. Mais l'annexe à la circulaire adressée par Couve de Murville aux Préfets de Région pour ouvrir la consultation (circulaire du 28 août 1968) précisait très nettement que « l'institution d'un Etat de type fédéral » était « sans rapport avec les données historiques, sociologiques et humaines de la France ». La mise au point est claire et limite assez la portée de l'adjectif employé par le chef de l'Etat comme de la réforme elle-même. Il s'agit bien d'une réforme-adaptation de l'Etat jacobin et non une mise en question fondamentale de l'Etat.

L'autre contradiction porte sur le mode de scrutin qui sera choisi pour le futur « Conseil Régional ». M. Marcellin a laissé entendre que « l'assemblée régionale pourrait, par exemple, être élue moitié par les conseils municipaux, moitié par les représentants des forces économiques et sociales » (déclaration faite à Vannes, le 21 septembre), ce qui implique le rejet d'une assemblée régionale élue au suffrage universel direct. Il est alors permis d'interpréter de façon très restrictive les propos de M. Jeanneney, ministre d'Etat, qui déclarait le 7 octobre « Il n'est de véritable légitimité que celle issue du suffrage universel ». Encore serait-il bon de préciser quel usage on veut en faire et tout porte à croire qu'elle sera limitée au second degré ou à un usage pour telle catégorie sociale ou professionnelle. On peut se demander si ces contradictions apparentes ne relèvent pas plus de la tactique du gaullisme.

● **Deuxième point :** La notion de collectivité territoriale ne vient qu'en quatrième point dans les « conceptions évoquées pour définir la dimension de la région », les trois autres étant : « 1 - espace économique ; 2 - zone d'influence des métropoles d'équilibre ; 3 - relais de l'administration de l'Etat ». Accorder aux régions d'être des « circonscriptions territoriales » ayant une personnalité juridique, administrative et judiciaire n'est qu'un corollaire — secondaire — d'efficacité aux préoccupations d'ordre essentiellement économique et administratif des néo-capitalistes et technocrates modernistes, animateurs de cette réforme.

● **Troisième point :** Les problèmes essentiels sont escamotés par le gouvernement et par les notables consultés, mais cela ne fait que mieux apparaître les contradictions du système. Le rejet en matière de préambule de la solution fédérale dans la circulaire du 28 août devrait rassurer tous les jacobins ; pourtant M. Sanguinetti et M. Griotteray, ultra-jacobins, se croient en face du problème.

Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, par exemple, fuit ses responsabilités en prétextant un « choix économique » pour souhaiter l'association de la Mayenne à l'actuelle « région-programme » (4 départements). Ce Conseil a discuté longuement de la possibilité ou de l'impossibilité d'associer la Loire-Atlantique, mais aucune proposition mise aux voix n'a demandé franchement la constitution d'une véritable région Bretagne entité historique, mais aussi entité économique. Ce sont de bien piètres arguments économiques que ceux utilisés par les conseillers généraux : les courants économiques seraient ouest-est ! En effet dans l'économie de « colonie à l'européenne » l'émigration des hommes et des ressources se fait de la Bretagne vers Paris et la Lotharingie. Les appartenances administratives (académie et équipement hospitalier) ? Elles ne devraient pas peser lourd, si la réforme était vraiment importante. Non, les vraies raisons sont celles

(suite page 6)

BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

déclare vouloir adhérer à l'U.D.B.

Signature :

— Adressez ce bulletin (découpé ou recopié) à : Union Démocratique Bretonne, B.P. 103, Rennes.

— Adressez le montant de la cotisation annuelle (deux journées de travail) à : UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE, B.P. 103, RENNES — C.C.P. 2 365-78.

Compagnie d'assurances

L'UNION

Pierre GRANNEC

8, Allée de Kernisy

QUIMPER — Téléphone : 6-26

LA VIE DU PARTI

■ Réunion du Comité directeur

Les membres du Comité directeur se sont réunis à Saint-Brieuc le 8 septembre. Le rapport de notre responsable de la presse a montré que le nombre des abonnements augmente toujours. Les ventes de l'été ont révélé à beaucoup de personnes l'existence d'un organe progressiste et breton. Les demandes d'adhésion, après un léger ralentissement au cours du mois d'août, arrivent de nouveau au service des affaires intérieures à un rythme soutenu. Le trésorier national s'est estimé satisfait de l'état financier du parti et du journal, tout en rappelant l'importance de la publicité pour ce dernier.

Les membres du C.D. ont ensuite essayé de faire le bilan de l'action du parti pendant l'année écoulée. Ce travail était nécessaire pour préparer notre prochain Congrès. Chacun s'exprima en toute franchise et la discussion fut souvent animée. Les notes abondantes recueillies au fil des heures serviront à la rédaction d'un rapport politique.

■ Réunion publique à Châteauneuf-du-Faou

Une réunion publique s'est tenue le 17 août 1968 à Châteauneuf-du-Faou, réunion organisée par notre camarade Quintin. Cette réunion a rassemblé une vingtaine de personnes dont quelques agriculteurs, malgré la moisson et le régal de Glenmor ce soir-là à Châteauneuf.

Les orateurs, les camarades, H. Gourmelen et J. Cosquer, membres du Comité directeur de l'U.D.B., après avoir montré l'acuité du problème économique, du sous-développement breton répondirent aux questions de l'assistance en insistant sur la spécificité du problème breton.

■ Réunion à Châteauneuf-du-Faou

A l'invitation du directeur du Camp Kendalc'h 1^{er} degré qui s'est tenu cet été à Châteauneuf, nos deux camarades, Cosquer et

laire dans une véritable culture socialiste, et l'importance de réinvestir notre patrimoine de civilisation celtique. Ils ont insisté sur la nécessité pour les camarades bretonnants d'approfondir leur connaissance de la langue tant en vue de leurs contacts avec nos compatriotes ruraux que pour participer à un développement moderne de la culture du peuple breton.

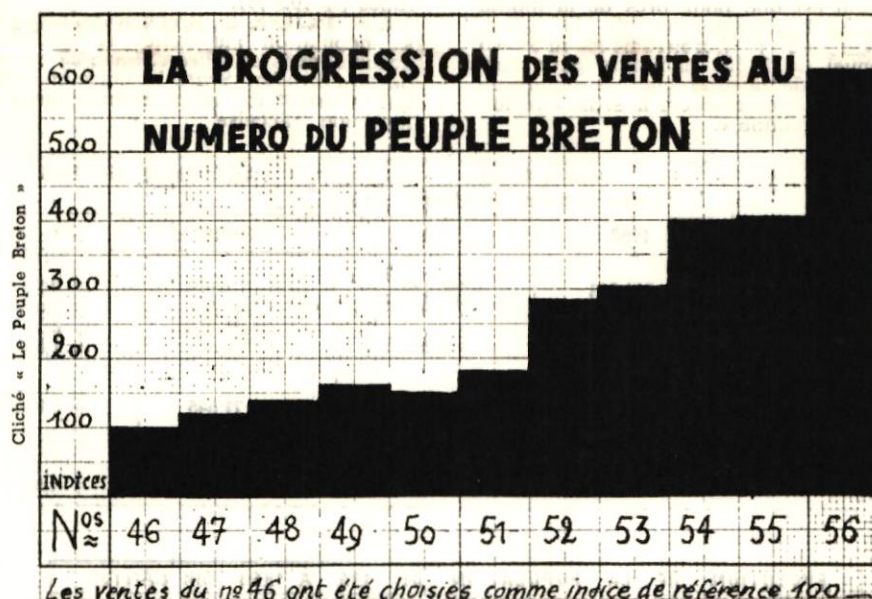
REUNION PUBLIQUE DE PENMARC'H

Le vendredi 9 août, la section de la région bigoudenne organisait une réunion publique à Kéryty Penmarc'h sur le thème désormais classique pour nos orateurs : « La Bretagne est-elle une colonie ? ».

Après une rapide introduction de C. Canevet, Jakez Cosquer, membre du Comité Directeur, prit la parole pendant environ deux heures, devant un auditoire de 57 personnes. D'emblée, il situa le problème en soulignant que le local où avait lieu la réunion était une usine désaffectée.

Connaissant à fond son dossier, il présenta les différents aspects du sous-développement breton à un auditoire où les jeunes étaient les plus attentifs. L'intérêt ne faiblit guère durant cet exposé illustré de chiffres et d'exemples locaux. Il faut dire que le public était exclusivement constitué de personnes originaires du secteur où, depuis plusieurs années déjà, l'UDB poursuit une action continue.

Les questions furent très nombreuses, très diverses ; les marins, par exemple, s'inquiétaient du Marché Commun ; les commerçants s'interrogeaient devant une société capitaliste où le petit commerce apparaît condamné. Un membre du P.S.U., après avoir déclaré que « nos idées étaient les siennes... » se refusa à admettre l'enseignement de notre langue et nia jusqu'à l'existence même du peuple breton ! A toutes les questions il fut répondu de façon précise, soit par les orateurs, soit par les camarades du Comité Directeur Le Bec, Gourmelen et J.-P. Le Berre.



Gourmelen, membres du C.D. de notre parti, ont fait un exposé sur les analyses de l'U.D.B. et ses solutions au problème breton. L'auditoire était constitué de près de soixante-dix jeunes de 15 à 25 ans de milieux sociaux très différents. Les questions portèrent sur notre parti, mais aussi sur les autres organisations bretonnes.

■ Réunion publique du Faouet

Une réunion publique a été organisée par le parti au Faouet le 24 septembre. Bien que la période ne fut pas des meilleures et en dépit du peu d'empressement de certains quotidiens à notre égard, une vingtaine de personnes vinrent écouter notre camarade R. Leprohon, qui décrit le problème breton et présenta l'U.D.B. De nombreuses et intéressantes questions suivirent, qui permirent l'instauration d'un débat sympathique, lequel se prolongea jusqu'à une heure avancée de la nuit.

■ Stage en langue bretonne

Un stage de formation et de réflexion en langue bretonne a été tenu par le parti à Spézet au cours de l'été. Nos militants y ont étudié la valeur et la place de la langue popu-

■ Réunion publique d'Argol

Le manque de place ne nous a pas permis de rendre compte dans le dernier numéro de la réunion publique organisée par notre parti à Argol le 24 août. Devant une quarantaine de personnes, L. Le Bec, membre du Comité directeur a ouvert la réunion en insistant particulièrement sur l'aspect économique du problème breton. Assisté de H. Gourmelen, également membre du C.D., il commenta longuement chiffres et statistiques qui illustrent de façon tragique la situation de notre pays. Ces exposés furent suivis d'une discussion qui se prolongea durant une heure et demie. Des questions techniques intéressantes surtout l'agriculture (coopératives, C.U.M.A.) furent abordées, parfois avec vivacité.

■ « Kendael » entre la revue Emsav et l'UDB

La revue Emsav avait invité l'U.D.B. et Sav Breizh à une rencontre organisée à l'occasion de son stage en langue bretonne à Gourin. Seul notre parti était représenté à cette réunion, au cours de laquelle notre camarade Yann-Ber Duval exposa les origines et les objectifs de l'U.D.B. Un large débat suivit, qui montra que du dialogue naît une meilleure compréhension des uns et des autres.

UNIVERSITE

LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'Assemblée Nationale vient d'adopter à une unanimité touchante le projet de M. E. Faure. Reste à attendre les décrets d'application... Mais on peut dès maintenant relever les ambiguïtés nombreuses, ambiguïtés déjà illustrées par les positions diverses de ceux qui ont adopté le projet.

Nombreuses sont les restrictions à l'autonomie et à la cogestion des universités :

- S'il est prévu un « contrôle à posteriori » des dépenses universitaires, sur lequel on n'a d'ailleurs aucune précision, en fait la liberté de manœuvre concernant la répartition du budget dans les facultés est tout à fait minime. En effet, le recrutement des professeurs avec le nombre de postes à pourvoir se fera à Paris : telle université recevra comme actuellement tant de postes de professeurs, tant de maîtres assistants. « La répartition des crédits de personnels par catégories figure à la loi de finances » précise le projet de loi. Or il aurait fallu que les universités reçoivent une masse globale de crédits qu'elles pourraient utiliser suivant leurs besoins dans le recrutement des professeurs, le développement des secteurs de recherche, la création de sections, etc... Selon les universités et les régions qu'elles sont censées desservir, les problèmes qui se posent à l'enseignement supérieur sont souvent spécifiques, en Bretagne surtout. Devant l'hostilité du ministre des Finances, les modalités de l'autonomie financière et du contrôle à posteriori des dépenses ont même été renvoyées à un décret d'application. L'emprise du pouvoir central reste très forte.
- Dans le domaine des programmes et des études, l'autonomie est réduite à peu de chose puisque le projet de loi prévoit que « les programmes des études conduisant à des titres ou des diplômes nationaux et les modalités de leur sanction sont définis par le ministre de l'Éducation nationale sur avis ou sur proposition du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ». La conception bonapartiste du rôle de l'État, chère à M. Debré et à M. Sanguinetti, l'a emporté sur l'esprit de l'autonomie : pour empêcher les désordres, disent-ils ; en réalité, c'est par peur des libertés. Pendant les événements de mai, les étudiants, lorsqu'ils réclamaient des universités autonomes, ont montré qu'ils refusaient le désordre et l'émiettement en voulant restructurer les universités dans les États généraux. Le même esprit étatique et centraliste est apparu aux journées de l'U.D.R. de La Baule : « Il va de soi que l'État doit être présent dans tous les conseils. »
- La fonction des conseils universitaires reste très imprécise. En tous cas, les présidents de ces conseils n'ont qu'un rôle limité, puisque le projet de loi ne leur donne que deux pouvoirs : ils seront les ordonnateurs des dépenses et seront responsables de l'ordre dans les locaux universitaires. En fait, le véritable pouvoir, dans les universités, restera aux recteurs dont le rôle sera le même qu'avant la crise de mai. Les recteurs resteront les agents directs du pouvoir parisien avec droit de veto et tout un appareil administratif et financier leur permettant de prendre des mesures autoritaires. En outre, ils joueront sans doute un rôle important dans les conseils des universités de la région. Ces privilégiés restant intacts, il est facile au gouvernement de laisser les conseils universitaires définir leurs statuts intérieurs.
- Les étudiants auront probablement peu de possibilités d'agir sur la marche de l'Université. Ils n'auront pas leur mot à dire sur la répartition des enseignements et des activités de recherche qui relèvera uniquement des enseignants permanents. Ils n'auront rien à dire sur le contrôle des connaissances, alors que les examens dans leur forme tradition-

nelle ont été tellement contestés pendant les événements de mai. Ils ne pourront pas participer aux jurys d'examen : leurs avis et leur contrôle auraient pu pourtant supprimer l'arbitraire des examens.

- Quelles seront les libertés politiques ? Bon nombre de personnalités gaullistes voudraient les supprimer ou les diminuer considérablement. De toute façon, la possibilité de faire la critique des cours n'existe pas. Pourtant, l'enseignement supérieur est souvent une forme d'aliénation en endormant les esprits ou en les rendant dociles aux besoins de la société bourgeoise et capitaliste. Certes, les modalités de la critique des cours resteraient à définir, ne serait-ce que pour empêcher les phraseurs de monopoliser pour eux seuls toute la discussion. Mais la remise en cause du contenu de l'enseignement supérieur reste une des aspirations profondes du mouvement étudiant.
- Quelle sera la participation des personnalités extérieures dans les conseils d'universités ? Beaucoup de technocrates gaullistes la souhaite, de même qu'ils sont partisans d'une certaine réforme régionale, pour mieux adapter l'Université au système capitaliste. Pour ces « modernistes », l'Université doit avoir prise directe sur l'économie afin de la rendre plus rentable, d'augmenter les profits. Certaines associations étudiantes, gaullistes ou modérées, vont d'ailleurs dans ce sens, comme la FNAGE

« LA TOUR D'Auvergne »

Propriétaire : Pierre Raphalen

Place Gambetta - 29 S. PONT-L'ABBE
Téléphone : 47

Son restaurant réputé
Tous les fruits de la mer
Ses chambres tout confort

(Fédération Nationale des Associations d'Élèves en Grandes Ecoles) qui a demandé de rendre obligatoire à l'Université la participation de représentants des employeurs. Pour nous, à l'U.D.B., l'Université doit au contraire s'ouvrir au peuple et permettre à ses représentants authentiques, par exemple les syndicalistes paysans et ouvriers, d'avoir accès aux assemblées de gestion et de décision. Rappelons aussi que l'autonomie de l'Université doit être intimement liée à l'autonomie de la région : en Bretagne, nous voulons que l'Université serve à la décolonisation totale de l'ethnie bretonne, en étroite contact avec les autres forces anti-capitalistes (1). C'est ainsi qu'il faut empêcher le patronat d'accroître sa mainmise sur certaines parties de l'enseignement en formant lui-même dans ses propres écoles, sous contrat et à moindre coût, des cadres qu'il pourra manipuler à son gré. Mais l'Université d'Edgar Faure restera fondamentalement bourgeoise. Son projet de loi ne parle nullement de la démocratisation de l'enseignement, alors qu'il n'y a qu'une petite minorité d'enfants d'ouvriers et de paysans à pouvoir entrer à l'Université. Il ne dit rien non plus sur la culture populaire qu'il s'agit de promouvoir avec la formation des adultes et le recyclage permanent.

Qu'advient-il de ce projet de loi d'orientation ? Déjà limitées, l'autonomie et les libertés universitaires sont ces jours-ci, à l'Assemblée Nationale, l'objet d'attaques violentes de la part de plusieurs députés gaullistes. La Commission des affaires culturelles a également proposé de nombreux amendements pour restreindre le contrôle des étudiants. Des libertés politiques, de la représentativité des étudiants, il risque finalement de ne rien rester. C'est ainsi qu'entre autres amendements, M.

Capelle (apparenté à l'U.D.R.) et M. Rousset (U.D.R.) ont proposé celui-ci : « En cas de difficulté grave dans le fonctionnement des organes statutaires ou de défaut d'exercice de leurs responsabilités, le ministre de l'Éducation nationale peut prendre à titre exceptionnel toutes dispositions nécessaires pouvant aller jusqu'à leur dissolution et au recours à de nouvelles élections ; dans ces mêmes cas, le recteur a qualité pour prendre toutes mesures conservatoires. » Les pouvoirs autoritaires des recteurs ne sont pas un vain mot.

Dans ces conditions, il est maintenant trop tôt pour savoir si les étudiants progressistes auront quelque chose à gagner des conseils universitaires, si les nouvelles structures de l'enseignement supérieur leur donneront quelque possibilité d'aller plus loin dans la libération de l'Université et de la société ou si elles seront un carcan supplémentaire avec une apparence de libéralisme.

Jean-Paul GOURMEL.

(1) Voir le *Peuple Breton* n° 55, 15 juin - 15 juillet 68.

LE PEUPLE BRETON

présente à ses lecteurs les
excuses de notre collabora-
teur Morvan LEBESQUE qui
n'a pu faire parvenir ce
mois-ci ses « Libres-Propos ».

LIBRAIRIE

"Brentano's"

Tous les livres français et étrangers
7, quai Chateaubriand - RENNES
Tél. 40.70.32

Une enquête du P.B.

La situation des travailleurs à l'entreprise PROST de RENNES

Dans notre dernier numéro, nous avons décrit le combat de la C.S.F. ; nous avons fait le récit de cette lutte pour des responsabilités. Cette expérience assez unique montre qu'à côté des luttes traditionnelles pour les salaires, le temps de travail et le « temps de vivre » des thèmes nouveaux comme le « pouvoir ouvrier par l'autogestion » sont apparus.

Ce qui rend offensifs ces thèmes apparemment divers, c'est d'une part, leur pouvoir mobilisateur, c'est-à-dire, la façon dont ils répondent aux aspirations et aux intérêts profonds des travailleurs ; c'est, d'autre part, l'enchaînement des victoires concrètes sur lesquelles ils débouchent, c'est-à-dire la façon dont ils affirment, contre le pouvoir capitaliste, le pouvoir autonome et réel des travailleurs.

Il est évident que ces deux éléments d'une stratégie offensive sont liés : les victoires possibles et remportées renforçant ce pouvoir mobilisateur des luttes et, réciproquement, la mobilisation des travailleurs en vue de ces victoires rendant celles-ci davantage possibles.

On peut réfléchir à un niveau assez théorique, sur la signification, l'organisation et les débouchés de ces luttes (1). Mais il est préférable de voir comment une situation concrète exige, ces luttes, diverses et cependant liées, c'est-à-dire à quelles formes concrètes d'aliénation ces luttes répondent-elles ?

LE TRAVAIL DANS L'ABONDANCE

A titre d'exemple voyons qu'elle est la situation concrète des travailleurs chez M. Prost, florissante entreprise de transports bretonne — siège à Rennes —, dont « Ouest-France » soulignait, il y a quelque temps, l'extension. La forme concrète de cette exploitation est caractérisée par la rareté au sein même de l'opulence.

Les Transports Prost travaillent en effet dans l'opulence, qui est leur raison d'être. Servis par 600 manutentionnaires, chauffeurs, mécaniciens, employés de bureau, 500 véhicules transportent cette opulence à travers tout « l'Ouest », l'hexagone, voire l'Europe. Cette opulence s'entasse chaque jour sur les quais, dans les camions, est couchée sur les récépissés, les bordereaux, taxée et comptabilisée. Il y a de tout : les textiles, dont M. Le Minor fera

ses vêtements, dont le je ne sais quoi de Breton ravira cet été le touriste parisien, les frigidaires, machine à laver, la quincaillerie, les porte-clefs, tous les signes évidents de notre prospérité. Mais de matériel pour l'hôpital-taudis de Pontchaillou, peu ; des cuves pour le port pétrolier de Brest, point. M. Prost travaille avec l'abondance qu'il trouve dans la société de consommation.

LE TRAVAIL DANS LA RARETE : Rareté ou gain

Le manut', l'employé de bureau, le chauffeur aussi. Mais eux, en réalité, vivent dans la rareté. Pendant 10, 14 et 16 h. par jour, 35 tonnes de ces produits de la société d'abondance passent entre les bras et sous le nez d'un manut' payé 2,67 F. — un peu plus avec des augmentations en retard sur le coût de la vie — de l'heure, des centaines de 1 000 francs sont additionnés par la facturière qui ne gagne guère plus que le manut'. Ils sont tributaires, évidemment, de la « prospérité générale », et abondamment, mais n'en reçoivent que les miettes.

Rareté ou pouvoir.

Mais la rareté dans laquelle vit l'ouvrier de M. Prost n'est pas seulement une rareté de gain. C'est aussi la rareté du pouvoir sur son propre travail. Les normes, les formes concrètes et surtout la qualité du travail qu'il accomplit pour un gain si maigre, lui sont imposées autoritairement. Son travail lui échappe, lui est extérieur. Voilà l'aliénation (2) : elle réside dans cette rareté qui est la plus pernicieuse et la plus difficile à combattre. Tout un système la donne comme allant de soi.

(suite page 4)

(1) Y. GORZ. — Stratégie ouvrière et néo-capitalisme. Seuil, 1964, chapitres 1, 2 et 3.

(2) K. MARX. — « En quoi consiste l'aliénation du travail ? D'abord dans le fait que le travail est extérieur au travailleur, c'est-à-dire ne lui appartient pas en propre... Son travail n'est pas librement consenti mais... est travail forcé. Il n'est pas la satisfaction d'un besoin, mais seulement un moyen pour satisfaire des besoins en dehors du travail... » (Zur Kritik der National Ökonomie, 1^{er} manuscrit, 1844.)

MIROITERIES DE L'OUEST

Installations de magasins — Produits verriers des manufactures

TY BOS — QUIMPER — Tél. : 6-47 et 37-47

Suite
de notre
étude

Le mouvement coopératif agricole breton

III. — LES ETAPES DU DEVELOPPEMENT COOPERATIF

On fait généralement remonter l'origine du mouvement coopératif à 1844, c'est-à-dire à la « Société des Equitables Pionniers de Rochdale ». La coopération agricole est à la fois plus ancienne et plus récente, plus ancienne puisque l'entraide sous diverses formes a pratiquement toujours existé en agriculture, plus récente car la coopération agricole a longtemps manqué des statuts juridiques indispensables. Le mouvement coopératif proprement dit a commencé à se développer dans l'agriculture française à partir de 1884, sous la forme syndicale, avec la loi du 21 mars proclamant le droit d'association et annulant la loi Le Chapelier de 1791.

A) Les phases de croissance du mouvement coopératif breton :

En Bretagne, la coopération agricole s'est développée à partir du début de ce siècle. On peut brièvement retracer l'histoire de ce développement, en dégagant les étapes les plus caractéristiques.

1°) La période des précurseurs s'étend de 1884 à 1930 environ et voit l'apparition des premières coopératives ; celles-ci résultent du regroupement d'un certain nombre de syndicats communaux ou cantonaux créés après la loi de 1884 surtout dans le but de lutter contre les fraudes éhontées dans le commerce des engrais. Ainsi, naissent : en 1909, l'Union des Syndicats de la Bretagne Méridionale, à Vannes ; en 1911, l'Union des Syndicats Agricoles du Finistère, qui à la suite de la fusion en 1926 avec les organisations similaires des Côtes-du-Nord, constituera la **Coopérative de Landerneau** ; en 1926, la **Coopérative des Associations Agricoles de l'Ille-et-Vilaine (C.A.A.)**.

Ces syndicats et coopératives sont souvent d'esprit conservateur et clérical (sauf quelques résistances dans le Finistère) ; ils ont été en effet lancés par des notables bien pensants, propriétaires fonciers et dirigeants aristocratiques (cf. De Boisanger et De Guébriant, fondateurs de l'Office Central de Landerneau), désireux avant tout de maintenir dans les masses rurales ou d'y répandre une certaine doctrine sociale, face au courant socialiste naissant ; d'où un caractère de paternalisme et de patronage, dont certaines organisations conservent encore la marque aujourd'hui.

Durant cette période, il faut cependant signaler l'intéressante tentative des **abbés sillonistes Mancel et Trochu** (directeur de l'**Ouest-Eclair** entre 1920 et 1930) ; Mancel devint en effet l'apôtre de l'« émancipation paysanne » et se mit à organiser des syndicats ouverts aux seuls « cultivateurs cultivateurs ». « Avec son propre réseau de services de crédit et d'assurances mutuels et avec le dynamisme déployé par ses jeunes militants, la Fédération des Syndicats Paysans semblait s'affirmer comme un sérieux rival du groupe syndical conservateur de Landerneau, dont les dirigeants aristocratiques avaient longtemps considéré la Bretagne comme leur fief » (Gordon Wright — « La révolution rurale en France » — Ed. de l'Epi — 1968).

Mais cette expérience ne résista pas aux attaques vigoureuses de la hiérarchie catholique et des forces conservatrices et surtout au choc de la crise économique de 1930. On dénonça en Mancel un démagogue, un briseur de l'unité paysanne, un corrupteur de jeunes catholiques, qu'il encourageait à s'associer aux anticléricaux et aux incroyants. Monseigneur Charost, cardinal-archevêque de Rennes, estima que ce mouvement « pourrait devenir plus redoutable encore que les syndicats ouvriers des villes » — « Méfiez-vous de ces ligues paysannes — s'écria-t-il lors d'un Congrès des syndicats conservateurs — qui, ne pouvant mordre sur vos syndicats, cherchent à les enlancer dans des replis qui ressemblent à ceux du serpent. Ce que veut l'Eglise, c'est la doctrine de Jésus-Christ qui recommande l'union des classes ».

2°) Il faut attendre la période 1930-1940 pour voir apparaître en Bretagne des organisations agricoles durables animées d'un esprit véritablement démocratique et ayant un caractère plus exactement professionnel. Ces créations sont particulièrement nombreuses dans le Finistère et les Côtes-du-Nord, ceci en réaction contre l'influence grandissante de l'Office Central de Landerneau.

Cette période a en effet vu se multiplier entre autres les coopératives céréa-

lières, créées à l'instigation des Pouvoirs Publics, dans le cadre d'une politique d'organisation des marchés des céréales (ONIC). Apparaissent également alors les premières coopératives de sélection de plants de pommes de terre. Ces organisations résultent surtout d'initiatives professionnelles et c'est souvent une conférence d'un professeur départemental d'agriculture qui est à l'origine de ces créations.

3°) L'après-guerre, de 1945 à 1950 — période du **socialisme coopératif**, avec la C.G.A. (Confédération Générale de l'Agriculture) et l'action de Tanguy-Prigent — a été marquée par des créations très abondantes, mais totalement désordonnées et souvent improvisées, d'où de nombreux échecs (cf. aussi les premières expériences de CUMA) ; on a assisté à une multiplication des coopératives dans les domaines de l'approvisionnement, des céréales et de la collecte des « produits du sol » (pommes de terre, légumes, etc...) dans le Morbihan, un premier développement de la coopération — viande s'est soldé par un échec. Au total, cette période demeure cependant la plus fructueuse de l'histoire de la coopération agricole bretonne, en ce qui concerne le nombre d'unités créées et toujours en activité.

4°) La période 1950-1961, plus complexe, est surtout marquée par le développement des **coopératives de productions animales**. Pendant quelques années, l'écroulement de nombreuses réalisations de la période précédente suscite un profond mouvement d'apathie à l'égard de la coopération ; néanmoins une dizaine de coopératives laitières animées par les premiers militants de la J.A.C. (Jeunesse Agricole Catholique), voient alors le jour.

Des initiatives dans le domaine des productions animales succèdent à l'étape laitière :

- des coopératives avicoles (poulets de chair et œufs de consommation) à partir de 1954 et surtout de 1957-58 ;
- des coopératives-viande (viande porcine et bovine) ensuite, surtout sous la forme SICA.

Les échecs subis au cours de ces premières expériences d'organisation des productions animales et les difficultés rencontrées ont mis en évidence les insuffisances des structures éparses et la nécessité d'une refonte complète de l'ensemble coopératif breton.

5°) Aussi depuis 1962, s'affirme l'**agriculture de groupe**. Précédé dès 1952-53 par les CETA, puis par les Centres de gestion et les Groupements de vulgarisation, le courant dit d'« agriculture de groupe » s'est développé depuis quelques années sous l'influence de l'action dynamique du C.N.J.A. (Jeunes Agriculteurs).

Son objectif est de rénover la coopération tant au plan de la production qu'à celui de la commercialisation. Signalons que ce mouvement d'agriculture de groupe s'est d'abord affirmé au niveau de la production (CUMA, Banques de travail, ateliers collectifs, GAEC...), cela en dehors des formes traditionnelles de la coopération et sans leur appui ; mais ces nouvelles formes d'action en commun ont stimulé un renouvellement plus global de l'ensemble de la pensée et de l'action coopératives.

La période actuelle est donc marquée davantage par une refonte et une restructuration de la coopération bretonne (concentration des unités, intégration des adhérents, orientation vers les productions animales, etc...) que par la création de nouvelles unités ; à la croissance coopérative à partir d'unités spécialisées dans une branche de production tend à se substituer un processus de croissance interne à partir des organismes existants, réunis autour d'un pôle industriel. Voyons plus en détail les caractères de cette **coopération nouvelle** en Bretagne.

C. CANEVET
(à suivre).

CHAUFFAGE CENTRAL
PLOMBERIE SANITAIRE

S.A. Frédéric VERRIMST
et Cie

Téléphone : 5-44

5, Avenue de la Gare
S 29 - CONCARNEAU

PROST

(suite de la page 3)

Le travailleur de chez Prost (ou d'autres) est dépossédé de son travail tout d'abord par la rareté de la compétence. L'horizon professionnel du manut' s'arrête au bout du quai, dont il arpente 30 km chaque jour ! celui du consignataire ne dépasse pas le cadre étroit du récipient qu'il remplit ; la compétence de la facturière s'arrête au « net à payer » qui clôt la facture. Au delà, c'est l'inconnu. L'école, du reste, outre le respect de l'ordre, ou pouvoir établi et de l'argent, leur a appris juste assez pour être d'honnêtes consignataires, manutentionnaires ou facturiers. De l'enseignement abstrait, irréel (« Louis XVI, roi des Français, a été guillotiné le 21 janvier 1793 »), au travail parcellaire, il n'y a pas de discontinuité : c'est la même amputation, la même incapacité entretenue, à comprendre le monde réel et, pourtant, la réalité de son propre travail, sa place dans l'entreprise et, au delà, le système de production tout entier.

Cependant, ce n'est pas la rareté de l'intelligence ni du travail. Le chauffeur qui se rend à la gare chaque matin, prendre livraison de 15 ou 20 containers déploie autant d'astuce, autant d'énergie que le cadre établissant des organigrammes dans son bureau. Il lui faut d'abord trouver ses containers éparpillés sur une centaine de wagons répartis sur dix voies ; les faire charger, et pour cela, entretenir la bonne volonté du grutier, les ramener à l'entreprise, en prendre d'autres, puis ramener les vides, etc... Ce n'est pas la rareté de l'intelligence : il faut avoir entendu les chauffeurs, les manut's eux-mêmes, le soir, élaborer les contre-organigrammes, les contre-normes, les contre-décisions, les contre-salaires. Mais cette intelligence du travail limité, ne peut que s'appliquer à un travail qui ne lui appartient pas, ou bien ne peut que s'appliquer à un jeu, à une démocratie jouée, imaginaire.

Tout le problème serait de faire passer cette démocratie dans la réalité.

L'adjoint de service et l'organisation militaire du travail se trouvent alors justifiés. Sur une vingtaine d'employés exerçant une petite ou moyenne responsabilité, 15 au moins sont d'anciens sous-officiers. Le dynamisme, le dévouement et l'obéissance de tous les instants viennent au secours de la compétence et, de fait, cette équipe est la très efficace cheville ouvrière de la maison. (En outre, la contestation syndicale ne saurait venir d'eux.) Tout vient d'en haut : on travail et on obéit.

COINCES PAR UN SYSTEME

Dès lors, le consignataire, le manutentionnaire, désarmés par ce système militaire (« tempéré » de paternalisme) et par leur formation et leur compétence étroitement limitées, ne peuvent qu'accepter leur irresponsabilité, leur état de mineur... et leurs bas salaires. Ils semblent les aмпutés, et, étant amputés, ils sembleraient condamnés à ne pouvoir qu'accepter ce système.

Contre qui, contre quoi faut-il donc lutter ?

DES LUTTES LEGITIMES

M. Prost n'est en fait que le profiteur d'un système et non le deus ex machina, inventeur et moteur de ce système. C'est

pourtant lui qui détient le pouvoir, oh combien ! Que veut donc dire : lutter contre le pouvoir patronal ? C'est lutter contre la rareté : rareté de gain, rareté du pouvoir. Leur signification peut être voisine, mais leur portée est différente. *A la rareté de gain, il faut opposer une lutte pour les salaires.* Sans doute, ces luttes intègrent le travailleur dans la société de loisir-consumation, en augmentant les miettes de richesse (apparente) qu'il reçoit de cette société. Cependant ces luttes sont importantes, car elles signifient que *quitte à vendre sa peau autant la vendre cher ; puisque dans l'immédiat il n'est pas possible d'échapper à l'exploitation, autant en diminuer le taux. C'est une lutte pour la dignité, c'est donc une lutte progressiste, particulièrement nécessaire en Bretagne.*

Mais il serait irréaliste de croire encore au caractère offensif de cette lutte : elle maintient les syndicats sur la défensive en donnant au patronat le dernier mot. Le calcul des coûts de production intègre les augmentations de salaire (et même le coût des grèves) et l'augmentation du coût de la vie éponge les avantages économiques obtenus par les ouvriers. Les marges bénéficiaires, l'accumulation privée du capital restent relativement intacts. La rationalisation du capitalisme par la concentration et une meilleure gestion, et par le licenciement du personnel peu productif fait le reste. De la sorte, les luttes purement économiques ne peuvent contester le pouvoir patronal, origine de l'aliénation : elles le poussent, au contraire, à se renforcer.

ET DES LUTTES D'ENSEMBLE

Il faut les doubler d'une lutte politique, visant à établir le pouvoir des travailleurs sur leur propre travail et, au delà, sur la finalité de ce travail, c'est-à-dire, les orientations de l'économie. La participation nationale gaulliste est un leurre : les ouvriers, sans pouvoirs sur l'orientation de l'économie, ne peuvent que co-gérer avec le patronat qui conserve les principaux leviers de commande, leur propre exploitation, ce qui n'est nullement une victoire ! Au contraire, l'auto-gestion peut être l'exercice concret du pouvoir dans les entreprises, et l'autonomie de ce pouvoir par rapport au patronat. Mais il y faut deux conditions. La première est que cette auto-gestion soit concrètement définie au niveau et par ceux qui doivent l'exercer. La deuxième est qu'elle soit inscrite dans un plan d'ensemble du mouvement ouvrier, qui s'oppose point par point au pouvoir patronal, c'est-à-dire à tous les agents qui maintiennent ce pouvoir. A la parcellarisation du travail et au conditionnement scolaire et télévisé, il faut opposer une qualification large, profonde, et une culture véritable, concrète. A la démocratie formelle du parlementarisme il faut opposer la démocratie réelle dans les entreprises et les « régions », ensembles économiques et humains. Seule une coordination entre ces diverses luttes, permet que chacune d'entre elles ne soit pas réformiste, mais révolutionnaire, car elle oblige et permet d'aller plus loin.

Mais si ce plan doit être élaboré, il ne peut l'être que par les ouvriers eux-mêmes. Faut-il rappeler que c'est précisément la politique de l'U.D.B. qui pense que le socialisme breton doit être élaboré par les Bretons eux-mêmes.

J. ROUDAUT.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT

Pierre GUERROT & Fils

5, RUE MADAME DE SEVIGNE
QUIMPER — ERGUE-ARMEL

TERRASSEMENT
MAÇONNERIE
BETON ARME

CHARPENTE
MENUISERIE
Téléphone : 10-91

VI. — Cent ans d'intoxication par les manuels d'histoire

■ G. Le Scouezec poursuit son étude de l'idéologie de l'historique de la « Nation-Elue » au travers de quelques événements : aujourd'hui, l'Union de la Bretagne et de la France.

LES LIVRES D'HISTOIRE ONT MENTI

Naïvement l'on pourrait, malgré tout, conserver l'illusion que ce récit, conté de cette manière très particulière, demeure cependant, au cours de ses développements propres, assez honnête. Rien n'est plus faux. Sur un point au moins, capital pour nous, il est absolument et généralement déformé et tronqué : en ce qui concerne l'Union de la Bretagne et de la France. L'on sait — mais pour l'avoir appris ailleurs que dans nos établissements d'enseignement — que si Anne, duchesse de Bretagne, épousa Charles VIII en 1491, et Louis XII en 1499, cette union resta toute personnelle. Cela signifie qu'en se liant, Anne ne liait point la Bretagne, et qu'elle lui réservait soigneusement au contraire, par des clauses circonstanciées, une existence indépendante. Le mariage de Claude, fille d'Anne et de Louis XII, avec François d'Angoulême (François 1^{er}) ne changea pas la question de fond. Aussi fut-il nécessaire d'en venir à la série d'actes, émanés en août 1532 des Etats de Bretagne et du roi de France, pour que les deux pays fussent unis, non sans un certain nombre de restrictions fondamentales, qui constitueront les « droits, privilèges et libertés » de notre pays.

Or, à peu près aucun des très nombreux manuels publiés depuis cent ans ne mentionne le traité de 1532. C'est ainsi par exemple que le récent cours d'histoire de cinquième, « Le Moyen-Age » de M. Alba (Cours Jules Isaac) affirme sans hésitation : « Les Beaujeu réussirent même à préparer l'annexion de la Bretagne, le dernier grand fief qui resta à peu près indépendant. En 1491, ils marièrent le jeune roi Charles VIII à Anne, héritière de la Bretagne » ; et sur la carte qui avoisine ce texte, l'Armorique est tenue pour liée à la France par « réunion au domaine royal par Charles VIII ». Non seulement il n'est fait aucune allusion au traité de 1532, non seulement les droits du pays sont oubliés, non seulement tout est rapporté au premier mariage d'Anne, mais de surcroît, la notion même d'Union est « oubliée » : il s'agit d'une annexion.

D'une façon moins précise, mais tout de même très nette, l'erreur figure dans *l'Histoire de l'Europe de 395 à 1610*, publiée en 1888 chez André-Guédon, à Paris : « Heureusement pour l'autorité royale, écrivait son auteur G. Meunier, le duc d'Orléans fut battu en Bretagne, à St-Aubin-du-Cormier, en 1488 et trois ans après, Charles VIII épousait Anne de Bretagne, la fille du duc François, qui venait de mourir : cette grande province allait désormais rester à la France. »

Admirons ici passage la particularité de ce pays, qui était une province avant même d'appartenir à son vainqueur : c'est l'application même du principe de la France Idéale, qui fait que la Bretagne, ou toute autre partie du territoire actuellement français, était une province avant même d'en être une. Elle ne pouvait pas être autre chose puisqu'elle était destinée à le devenir...

« Rester à la France » est ambigu. Aussi, pour bien écarter de nous l'illusion que notre pays pouvait ne pas être, dès 1491, annexé, Meunier ajoute un peu plus loin : « Louis commença par épouser la veuve de son prédécesseur, afin de conserver (c'est nous qui soulignons) la Bretagne à la France ». Et c'est bien là l'opinion constante, la rédaction quasi immuable de notre tragédie : François II, rebelle à son seigneur légitime, est vaincu dans une guerre féodale ; sa fille Anne épouse le vainqueur, sans manifester la moindre résistance, sans formuler le moindre souhait, sans rien tenter pour écarter l'annexion de sa terre. Car c'est bien d'une annexion pure et simple qu'il s'agit, et certains auteurs, nous l'avons vu, n'hésitent pas à écrire le mot.

MELER L'ERREUR A LA VERITE

Victor Tapié est l'un des seuls à avoir cité le traité de 1532. Dans « Les Temps modernes » (Hatier, classe de Quatrième), il s'y résoud, mais un peu honteusement, le rejetant dans une note en bas de page, comme l'aveu inévitable, mais pénible, d'une injure à la France. Après avoir affirmé dans le texte qu'« en 1491, le mariage de Charles VIII, fils et successeur de Louis XI, avec la duchesse régnante de Bretagne, Anne, assura l'union au royaume d'un fief qui, depuis un siècle, s'était comporté de plus en plus en Etat indépendant et prétendant à la souveraineté... », l'auteur renvoie à cette précision en petits caractères : « ...en 1532 l'union définitive de la Bretagne à la France fut reconnue par les Etats de Bretagne en faveur de François et de Claude, alors duc et dauphin et qui fut plus tard le roi Henri II. »

Même dans cette concession majeure, on voit l'improbabilité. Ne parlons pas de cet étrange et insolent comportement qui est attribué au fief breton, pour ne considérer que les faits de 1532. A la vérité nous devons d'assurer que jamais les Etats n'ont reconnu une Union antérieure : ils ont, poussés d'ailleurs par la nécessité et après un âpre débat, demandé à François 1^{er} l'Union des deux pays, moyennant le respect de la personnalité bretonne, précisée en quelques règles intangibles. Dire qu'ils reconnurent un fait accompli, réalisé en dehors d'eux, un peu comme un Parlement pouvait enregistrer des édits, est entièrement faux. Voici donc la déformation des faits historiques introduite là même où, à première vue, on aurait été tenté d'admirer un auteur qui se refusait au silence général de ses confrères.

UN BIEN VILAIN GARNEMENT

Quant aux grands ouvrages universitaires, destinés à l'enseignement supérieur, donc à une « élite », soigneusement entraînée à l'interprétation « juste » des faits, ils rapportent à l'interprétation des événements de 1488 à 1532, d'une façon à peu près exacte. C'est du moins le cas du Lavis. Il est vrai que, dans le tome de la collection *Peuples et Civilisations*, publié par les Presses Universitaires de France et consacré aux *Débuts de l'âge moderne*, ses auteurs, Henri Hauser et Augustin Renaudet, tous deux professeurs à la Sorbonne, n'ont consacré que la moitié d'une ligne au Traité de 1532. Il est vrai aussi qu'Imbart de la Tour, dans le tome III de la monumentale *Histoire de la Nation Française* (copyright 1920) de Gabriel Hanotaux, ne sait pas qu'il s'est passé quelque chose en 1532 qui puisse intéresser son sujet. C'est le même Imbart de la Tour d'ailleurs qui a écrit ces deux phrases succulentes : « ...tous jours incorrigible, François II promet à Maximilien la main d'Anne, sa fille aînée, héritière du duché. L'aigle autrichienne, déjà maîtresse des Flandres, va-t-elle prendre la Bretagne dans ses serres ? »

Ne me trouvant pas du même côté de la barrière qu'Imbart de la Tour, je saisis mal en quoi Poiseau de proie français valait mieux pour nous que Poiseau de proie autrichien, mais de Paris, évidemment, le point de vue est différent. Quant à ce pauvre François II, « toujours incorrigible », c'est évidemment un vilain garnement, bien désobéissant...

Le sujet de son *Moyen-Age* dispense Joseph Calmette de parler de 1532. Il y est autorisé par l'opinion unanime de ses collègues qui fixe à 1500 la fin de cette époque. Cette division arbitraire est d'ailleurs très utile, en l'occurrence, à la plupart des auteurs, pour séparer 1491 de 1532, ou omettre les événements de cette dernière date. Ecoutons cependant Joseph Calmette nous parler au soir du 6 décembre 1491 : « Bien que toutes les réserves eussent été faites du côté breton pour donner à la réunion du duché à la France un caractère personnel et respectueux de l'esprit local d'indépendance, le lien noué était définitif. Le départ des grands Etats seigneuriaux avait disparu de la carte féodale ; une province fortement individualisée, mais indubitablement loyaliste, prenait sa place, et, conduite par des mains expertes, l'unité française avait franchi sa dernière étape critique. »

(à suivre)

LE PEUPLE BRETON

se penche sur son passé

Chronique culturelle

JAKEZ RIOU

L'HOMME

De petites vallées verdoyantes quadrillées de talus ; des prairies gorgées d'eau ; des bosquets où, dans la paix des soirs d'été scintillent merles, roitelets et moineaux ; des coteaux abrupts ; des rochers moussus d'où jaillissent des sources qui luisent sous les herbes hautes, avant de s'acheminer en bondissant vers l'Aulne toute proche et le canal de Nantes à Brest ; ça et là, derrière les ifs, les pins et les ormes, des fermes grises, des carrières abandonnées et, au loin, dominant les vallées de leurs crêtes chauves, les Montagnes Noires.

Lothey-Landremel, c'est là que, hors des routes fréquentées, naquit le 1^{er} mai 1899, Jacques-Yves-Marie RIOU. Il était le dernier d'une famille de neuf enfants. Son père était carrier d'ardoises, métier qui était encore prospère au pays des Collines Bleues. C'est là que, bercé par le grondement sourd de l'eau sur les écluses du canal, il vécut les douze premières années de sa vie. On sait fort peu de choses sur ses parents et son entourage. Quoiqu'il en soit, ses dons intellectuels durent se manifester assez tôt puisqu'en 1911, les Pères de Picpus l'envoyèrent à Fontarabie en Pays Basque péninsulaire pour suivre des études secondaires qui devaient le conduire au séminaire. A la même époque, un jeune Pont-L'Abbiste partait lui aussi pour la même destination. Il s'appelait Youenn Drezen.

LES ANNEES ESPAGNOLES

Fontarabie, que les Espagnols appellent Fuenterrabia et les Basques Ondarribia, se dresse au pied des Pyrénées, près de la Bidassoa que les élèves du séminaire pouvaient contempler de la cour de leur école. Là prit naissance l'une des plus fidèles, des plus joyeuses amitiés qui aient jamais liés écrivains bretons, celle de Youenn Drezen et de Jakez Riou. Les cours avaient lieu tantôt en latin, en espagnol ou en français. Mais il était formellement interdit de converser en basque, en occitan ou en breton. Cela ne gênait pas trop Youenn Drezen que la lecture assidue des aventures de Buffalo Bill, de Nick Carter et de Morgan-le-Pirate avait familiarisé de bonne heure avec la langue de la fille aînée de l'Eglise. Il entra directement en cinquième. Mais Jakez Riou en ressentit quelque gêne et, moins heureux, il resta en sixième. Les maîtres qui les préparaient à la prétrise avaient noms, Monsieur Duïgou ou Monsieur Caradec et les plus solides traditions du pays natal les avaient suivis dans leur école étrangère où la pédagogie de la « Vache » et du « Symbole » semblait s'avérer aussi efficace de ce côté des Pyrénées que de l'autre. Pourtant, si leurs camarades se pliaient docilement à la discipline et avalaient comme manne céleste la culture qu'on leur dispensait, un certain malaise n'allait pas tarder à naître

chez Drezen et son ami Jakez. L'exil, la nostalgie allaient faire le reste. Les récréations, les promenades, devinrent très vite des occasions de lire en cachette le *Korn ar brezoneg du Courrier du Finistère* ou les œuvres de Brizeux, voire de Le Braz. En classe de rhétorique, on passait de longues heures à comparer le vocabulaire de son dialecte avec celui du voisin. Des ébauches de poèmes virent même le jour dans le silence des études. On y gémissait à grand renfort de rimes sonores et d'alexandrins approximatifs sur les malheurs de la patrie absente et l'inexorable déclin de

« ...la langue celtique
Que je vais oublier, hélas ! de plus en plus ! »

A Miranda-de-Ebro en Vieille Castille, où Riou, Drezen et leurs camarades allaient terminer leurs études, la situation allait changer, le Père Wilfrid Muller qui dirigeait le monastère enjoignit en effet aux jeunes gens de se remettre à étudier sérieusement, qui le basque, qui l'occitan ou le breton afin de pouvoir mieux exercer leurs ministères dans les campagnes. On imagine avec quelle fièvre certains s'exécutèrent. Désormais le vers était dans le fruit et, de jour en jour plus insoucieux des desseins que leurs professeurs avaient fondé sur eux, c'est une autre vocation qui allait naître et murir lentement derrière les murs de Miranda.

Les voies qui mènent à la Bretagne sont souvent mystérieuses. Beaucoup passent par l'exil. Il est hors de doute que le choc avec des mentalités, des cultures, des paysages différents, joue souvent un grand rôle. Mais est-ce bien suffisant pour faire un écrivain breton ?

L'APPEL DU BRETON

Rien ne s'opposait à ce que Jakez Riou, nanti d'un bon bagage intellectuel, et désireux d'écrire, suive les traces de prédécesseurs comme Ernest Renan, Anatole Le Braz ou Charles Le Goffic. N'était-il pas, le sage de choisir pour outil ce français souple et riche qu'il possédait à la perfection pour exprimer au mieux cette humanité et ces visions qui, déjà, l'habitaient. Parler et toujours écrire en latin ou en français, c'est toujours ainsi que l'on a agi dans ce pays. Au nom de quoi vouloir changer l'ordre des choses ? Connaissait-il des exemples plus fameux que ceux des Bretons francisés ? Des textes de bards à l'inspiration plus profonde que la leur.

Y.-B. PIRIOU.

(à suivre)

chauffage central air chaud
chauffage central radiateurs
mazout - charbon - gaz - électricité

modern confort

3, RUE CORNEILLE - BREST

PLOMBERIE - SANITAIRE
ÉLECTRICITÉ - INSTALLATION D'ANTENNES

Tél. 44.69.73

Souscription permanente pour le soutien et le développement du "PEUPLE BRETON"

Nous devons remercier une fois encore les amis de notre journal qui ont répondu à notre appel du mois dernier : ce sont eux qui permettent que notre journal soit, comme en témoignent les citations signalées ci-contre, le premier organe de presse du « mouvement breton », par son tirage et sa diffusion réelle.

Ce mois-ci, c'est pour répondre à la question de certains de nos camarades exilés que nous

lançons cet appel : parfois, il nous arrive d'être saisis de la demande suivante : « Exilé loin de notre Bretagne, ne rencontrant pas beaucoup de compatriotes que puis-je faire pour LE PEUPLE BRETON ? » Il est peut-être possible, d'abord, d'abonner à notre journal l'un des compatriotes que l'on peut être amené à fréquenter : il est bien rare, où que l'on soit dans le monde, que l'on ne connaisse pas au moins un Breton ! Ensuite, en revenant au pays, re serait-ce qu'à l'occasion de congés, vacances ou réunion familiale, il faut songer à faire connaître LE PEUPLE BRETON dans son entourage : nos compatriotes sont encore très loin d'avoir tous été touchés par la propagande propre de l'U.D.B. et de son journal : nos amis peuvent donc servir à répercuter nos idées et nos engagements. Enfin et surtout, nos camarades exilés que leur profession ou les vicissitudes de la vie ont conduit à quitter leur pays, ne peuvent qu'approuver ceux qui en Bretagne ou en exil combattent pour que cesse l'un des scandales du XX^e siècle : la déportation économique des populations déshéritées d'Europe occidentale (Bretons, Basques, Irlandais, Gallois, etc...) ces amis résidant à Paris, à Bruxelles ou ailleurs peuvent nous aider financièrement : ce faisant, ils contribuent volontairement à contrarier les effets nuisibles de leur départ. Ils réintègrent dans le circuit breton une part de leur énergie et de leurs capacités, ils se réintègrent eux-mêmes ainsi dans la vie même de notre pays : tous les mouvements nationaux dans le monde ont toujours pu compter sur ceux des leurs qui avaient quitté la mère-patrie. Combien serez-vous dans les mois à venir de compatriotes exilés qui auront tenu à participer à cette souscription pour le développement de la presse bretonne libre ? Et combien aussi de Bretons de Bretagne qui auront voulu témoigner leur approbation à notre combat ? Aidez LE PEUPLE BRETON à la mesure de l'estime que vous lui portez. Merci.

DIXIEME LISTE

L.G., Brest	5,00 F
Anonyme, Marine marchande en retraite, Quimper	10,00 F
C.M., avec toute ma sympathie, Guingamp	50,00 F
Anonyme, Auray	10,00 F
Réunion publique U.D.B. du Fauët	4,00 F
Anonyme, Normandie	7,00 F
Yves Le Berre, Rennes	10,00 F
A.S., Vincennes	5,00 F
Yves Riou, Versailles	50,00 F
Total de la dixième liste ..	151,00 F
Report des listes précédentes	2 414,10 F
TOTAL	2 565,10 F

Les participations à la souscription doivent être adressées au **Peuple Breton**, BP 103 35 - Rennes ; CCP 2 365-76 Rennes ; en précisant au dos de l'envoi : **Souscription**. Merci d'avance.

C. C.

Composition linotype à façon
REVUES — TABLEAUX — THESES
LINARMOR
15, rue des Fossés — RENNES

Edito (suite de la page 2)

qui traduisent dans la mentalité de nos notables toute l'aliénation coloniale : on regarde vers l'est parce que c'est là qu'on tend le plateau pour recevoir les crédits ; on garde la mentalité de clocher : Laval ne fait pas peur à Rennes. On se dit vouloir être « à l'heure européenne » (M. Chatel), mais on est incapable de penser à un plan de développement global de la Bretagne avec Nantes, Brest, Rennes, et une action renforcée pour étoffer le réseau urbain de Saint-Brieuc à Quimper en passant par Tréguier... car on ne connaît pas la réalité de la Flandre ou des Pays-Bas. On est prêt à se noyer dans un grand ouest, parce qu'on a peur d'être soi-même ; on veut faire croire qu'on voit grand quand on reste petit notable, quand on a peur de l'émulation. On est incapable d'imaginer un statut propre qui respecte l'entité et l'intégralité de la Bretagne et qui soit une formule politique originale, facteur de référence pour d'autres formes de « régionalisation » qui seraient appliquées par exemple à l'ouest intérieur, mais on est plein de vigueur pour défendre les compétences de son conseil général.

Plus que jamais nous pensons que l'essentiel n'est pas dans ces « réformes » qui se jouent entre les technocrates et les notables, mais dans la prise de conscience du problème breton dans son ensemble et ses logiques solutions associées, fédéralisme et socialisme.



LE PROBLÈME BRETON DE BREST A NANTES



COTES-DU-NORD :

— **Loudéac** : 15 licenciements ont été annoncés aux Etablissements **Duquesne-Purina** (aliments du bétail). La C.F.D.T. a dénoncé ce que comporte de « fondamentalement injuste ces compressions de personnel qui interviennent dans des entreprises où parallèlement des investissements continuent d'améliorer des activités ». Certains licenciés seraient reclassés sur place. Comme à Hennebont sans doute ?

— **Guingamp** : l'ensemble du personnel de la voirie de Guingamp-Nord a observé une grève de 24 heures pour protester contre la notification de licenciement adressée à l'un de leurs camarades. Il considérait comme illégal la mesure prise contre l'intéressé.

FINISTÈRE :

— En vue de la construction d'une station-radio pour la marine, en décembre 1967, il était décidé d'exproprier 51 hectares dans les communes de **Kerlouan** et de **Plounéour-Trez**. Actuellement 60 exploitations agricoles sont touchées par cette mesure. La « décentralisation » des implantations militaires continue.

— Au moment où les projets de « régionalisation » sont nombreux, il est intéressant de noter qu'à Brest des **universitaires de la Faculté des Sciences** se déclarent favorables à la région Bretagne des cinq départements avec une assemblée régionale élue au suffrage universel. Plus que jamais, il est urgent de prendre les moyens de sauver l'économie bretonne. En effet :

— le problème des emplois s'aggrave toujours : à la fin du mois d'août, il y avait en Bretagne **9.475 demandes d'emploi** non satisfaites contre 8.925 en juillet et 7.890 en août 1967.

— l'état de l'agriculture bretonne ne s'améliore pas non plus. L'U.N.I.L.E.C. (Union Nationale Interprofessionnelle des Légumes de Consigne) a publié une étude sur **l'évolution de la culture du pois** en France. La Bretagne, qui représentait en 1961 38 % de l'ensemble de la production hexagonale ne représente plus que 24 % (60 % en 1950).

ILLE-ET-VILAINE :

— Le syndicat CFDT des **ouvriers carriers et granitiers de la région fougéraise** demande un avancement de l'âge de la retraite à 60 ans : à peine 2 % des salariés carriers et granitiers atteignent l'âge de la retraite ; 12 % sont en arrêt maladie ou bien se sont arrêtés définitivement avant 65 ans.

— Le **Centre Régional des Jeunes Agriculteurs** s'est réuni le 27 septembre à Rennes. Il

s'est donné pour objectif d'œuvrer en vue « d'une société où chaque homme puisse acquérir et exercer sa liberté, une société qui donne à tous les mêmes chances. Les jeunes agriculteurs n'ont pas craint de se prononcer nettement en faveur d'un « **Socialisme démocratique** », le fait d'employer le terme de socialisme « ne signifiant pas complicité avec telle ou telle formation politique » ; il s'agit « d'une conception de la société qui remet en cause les privilèges et le pouvoir de l'argent... et où l'homme sera considéré par ce qu'il est et non par ce qu'il possède ». Par ailleurs, le C.R.J.A. donne la priorité à une politique régionale, entendue comme développement de toutes les activités de la région.

— **Manifestation de 150 fermiers syndicalistes**, le 2 septembre, aux **Brûlais**, pour protester contre la vente d'une exploitation par adjudication ; celle-ci était mise à prix 265.000 francs (superficie : 37 ha), soit au moins 40.000 F. de plus que la moyenne de la région. Finalement, l'exploitation a été vendue pour la somme de 270.000 F. et les fermiers n'ont pu que manifester leur solidarité envers l'exploitant en place.

LOIRE-ATLANTIQUE :

A l'heure de la « régionalisation », le **mouvement de décentralisation industrielle est en recul** :

— La Société de diffusion de radio-télévision et de matériel ménager (S.D.R.M.), couvrant la distribution des matériels du groupe **Thomson - Houston - Hotchkiss - Brandt** a décidé de regrouper ses agences régionales, principalement autour de Paris, les faisant passer de 21 à 10. A Nantes, cette mesure touche les agences **Pathé-Marconi**, route de Vannes, et **Ducrotet-Thomson** à Rezé. Le transfert supprimera une vingtaine d'emplois

— Le magasin « **Le Printemps** », rue Crébillon à Nantes, succursale des grands magasins parisiens, fermera ses portes le 31 décembre prochain : 41 employées et 5 démonstratrices perdront leur emploi.

MOR-BIHAN :

— **Aux Forges d'Hennebont**, le reclassement des ouvriers, malgré tant de promesses, demeure un problème douloureux : il reste à classer une centaine de sans-emplois.

— **La situation de la pêche** en Bretagne. A Quiberon, tandis que la pêche à la sardine a été médiocre en juillet, le mois d'août s'est révélé catastrophique avec 179 tonnes seulement. Depuis 12 ans, on n'avait pas vu un volume aussi faible.

Devant cette situation alarmante et face à la concurrence européenne, un **groupement des pêches maritimes bretonnes** a été créé.

COURRIER DES LECTEURS

Nos correspondants doivent préciser quand ils veulent que leur nom soit mentionné. Nous remercions vivement ceux qui nous écrivent.

— Chers Amis de l'U.D.B.

Si vous ne me comptez pas parmi vos membres, je n'en suis pas moins un fervent sympathisant. Je suis tout à fait convaincu par votre action.

Je suis de plus en plus persuadé que notre Culture Celte a été bafoyée et que nous avons droit à sa réhabilitation. Comment ne pas se rendre compte de la grandeur de cette Culture en parcourant les légendes du Roi Arthur, de Merlin et des Chevaliers de la Table Ronde. Romans célèbres dans le monde entier, accaparés par la littérature française. Je crois que les Anglais n'ont pas fait la même erreur que les Français vis à vis du Pays de Galles. Là-bas, la langue a encore, officiellement, droit de cité.

Dans la série de disques que j'ai enregistrés relativement aux chansons traditionnelles de France, j'ai moi-même tenu à mettre le titre « Chansons des pays de France » voulant démontrer ainsi que ce pays est fait de divers pays ayant également leur culture propre. J'étais déjà, avant de connaître l'U.D.B., partisan d'une Assemblée bretonne qui aurait eu à défendre les intérêts particuliers de la Bretagne au sein du Parlement Français.

Pour faire entendre notre voix, serons-nous obligés de faire comme les Irlandais avec les Anglais, en souhaitant que nous ne soyons pas « muselés » comme ces malheureux tchèques.

Je ne pense pas que nous soyons obligés d'arriver à de telles extrémités, d'autant que l'indépendance irlandaise existe, certes, mais sur le plan économique !...

Il y a un problème qui me chiffonne en ce moment, et c'est pourquoi je vous écris cette lettre. Cette régionalisation dont on nous

berce tant à présent, que peut-elle donner de bon en Bretagne ? Allons-nous encore accepter de voir le Pays Nantais être écarté de la vieille Armorique, dont il fait historiquement et ethniquement partie, pour aller former une nouvelle région ?

Cela s'est déjà fait il y a quelques années, mais actuellement l'enjeu n'est trop fort pour que l'on puisse laisser une telle erreur se reproduire. Il en va, si tout se passe selon les désirs du Gaullisme, d'une refonte totale de la France et je pense que nous n'avons pas le droit de laisser Nantes quitter la famille bretonne. Je sais qu'il est du caractère des habitants de cette cité de se dire Français quand l'intérêt y porte, et Breton quand il faut.

Mais que peut-on faire ? Et quel est le plan de l'U.D.B. ou, plus exactement, son avis sur la question ?

Il est vrai que, pour mener un combat efficace, il faut un grand nombre de gens « adultes », ce qui ne semble pas être le cas en Bretagne si on en juge par le résultat désolant des élections dernières... Jusqu'à quand le Breton se laissera-t-il mener en bateau par de belles promesses ? Il est vrai que cette fois il n'a pas été le seul.

S. K. Paris.

Imprimerie Commerciale, Rennes



Directeur de la publication : J.-Y. Veillard
Publication inscrite à la C.P.P.A.P. n° 41.387
Tirage : 3 500 — Dépôt légal 4^e trimestre

LA CHAUMIERE

Nozh Club war an aod

29-S. — SAINTE-MARINE

Selected by the B.B.C.